



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et ses Environs
COMITE SYNDICAL
Le mercredi 6 avril 2022

Afférents au comité syndical : 42
 Présents 29
 Pouvoirs 01

Date de la convocation et affichage : 31-03-2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 6 avril, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils de la commune de Salins, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents : *Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET ; *Blennes* : M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : Mme Martine PRE ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE et M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Laval en Brie* : M. Patrick CHON ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Salins* : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ, *Varennnes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés : *Barbey* : M. Eric BOURBIGOT ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Diant* : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES et Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR.

Pouvoirs : M. Sébastien BORG a donné pouvoir à Mme Guylène AURORE

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 mars 2022
- 2022-355 BP « Cartes SiYonne » 2022
- 2022-356 BP SITCOME 2022
- 2022-357 Participation des communes budgets 2022
- 2022-359 Recettes SITCOME sur salaires SiYonne
- 2022-360 Création du service location de vélos électriques
- 2022-361 Création d'une ligne de trésorerie interactive
- Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Nous vous remercions d'être tous présents, et d'avoir répondu en nombre, pour ce comité syndical où nous sommes reçus à Salins.

Nous remercions Monsieur Le Maire, Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN de nous recevoir dans les locaux de cette sympathique commune de Salins.

Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

Le dernier secrétaire étant une secrétaire de la commune de Laval en Brie, comme d'habitude, nous suivons la liste et je vous propose pour ce soir de demander à Jean-Pierre PAVIOT s'il accepte d'être notre secrétaire de séance. ...

Jean-Pierre, ... Oui, nous avons donc notre secrétaire de séance pour ce soir que nous remercions.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 mars 2022

M. Damien BUZZI :

Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 23 mars 2022, qui vous a été envoyé avec les documents de la convocation...

Avez-vous des remarques, des annotations sur ce document qui vous a été transmis ?

Nous allons donc pouvoir passer à l'approbation de ce compte-rendu...

Des questions ? Non... ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. Damien BUZZI :

Nous passons au sujet de l'ordre du jour suivant, et je laisse la parole à Michel afin de vous présenter les budgets 2022.

M. Michel DALIBON :

Les 2 budgets « carte siyonne » et « SITCOME » ont été présentés en commission finances le 9 mars dernier. Ils vous ont été adressés sous forme Excel et dans la maquette officielle JVS.

Budget primitif Carte SiYonne 2022

Ce budget a été créé il y a quelques années pour y inscrire toutes les opérations liées au TAD, c'est-à-dire à des opérations commerciales assujetties à la TVA. Nous avons par la suite enregistré dans ce budget les recettes de la location de vélos classiques et de box à vélos.

Les TAD ayant été repris l'année dernière par la société Interval, nous prévoyons de supprimer ce budget d'ici la fin de 2022 car il ne comportera désormais que les opérations liées à la location de vélos et des véloboxes, ce qui est très infime. La location de vélos sera donc ensuite reprise dans le budget général SITCOME.

En fonctionnement, nous avons en dépenses, la maintenance et l'assurance des vélos pour 1 700€ et les charges de personnel viré du budget sitcome vers le budget siyonne pour 18.000€. Les autres dépenses sont des opérations d'ordre entre sections pour 75 100€ que nous retrouvons en recettes d'investissement pour la même somme ; ces opérations d'ordre concernent d'une part la valeur nette comptable des véhicules que nous avons vendus soit à Interval soit par l'intermédiaire du service des domaines et d'autre part la dotation aux amortissements. Les recettes de fonctionnement sont composées d'une part de 1 000€ de location de vélos et 30 500€ de vente des véhicules non repris par Interval et vendus par l'intermédiaire des Domaines, les 63 500€ inscrits en opération d'ordre concernent la reprise des subventions obtenues que nous retrouvons pour la même somme en dépenses d'investissement.

En investissement, nous avons en dépenses l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour 11 600€ et 63 500€ en opération d'ordre que je viens de détailler. En recettes, nous retrouvons les 75 100€ d'opérations d'ordre que nous avons inscrit en dépenses de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur ce budget carte Siyonne 2022 ? Non...

Nous allons donc voter le budget. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...

Personne...

Le budget carte Siyonne 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

Budget primitif SITCOME 2022

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 pour 589 200€ est constitué pour l'essentiel de notre participation au déficit du réseau des lignes régulières et du TAD pour 450 000€, de toutes les charges de fonctionnement liées à notre future Maison de la Mobilité, de la location pour 6 mois de nos bureaux actuels et du kiosque à l'article 6161 pour 8 800€, des frais d'avocats à l'article 6227 pour 30 000€, pour notamment financer une éventuelle procédure avec Interval qui a refusé de prendre en charge le coût des fonctionnaires - mais en plus à déposer une requête auprès du tribunal administratif pour faire annuler le titre que nous avons émis concernant le remboursement des salaires des 3 fonctionnaires- plus quelques autres procédures en cours et de l'impression de notre gazette à l'article 6236 pour 15 000€.

Pour l'édition de la gazette, nous verrons ce qu'il nous reste une fois que nous aurons validé notre compte administratif, et nous ne ferons cette gazette que s'il nous reste de quoi engager cette dépense.

Sinon, nous ne dépenserons que le strict minimum.

Au chapitre 012, ce sont les frais de personnels pour 242 400€ incluant d'une part les salaires jusqu'à mi-avril des 3 agents non repris par Interval et d'autre part les salaires des 4 agents conservés pour gérer la gare routière, assurer les tâches administratives, répondre aux réclamations des usagers, tenir l'accueil du kiosque et ensuite de notre Maison de la Mobilité.

Au chapitre 65 pour 42 600€, ce sont les licences de logiciels, la subvention à l'amicale du personnel et les indemnités des élus.

Au chapitre 67, nous n'avons pas cette année de participation à effectuer pour le budget de la carte Siyonne, le TAD étant dorénavant effectué par Interval.

Au chapitre 04, nous avons 30 300€ de dotations aux amortissements qui sont des opérations d'ordre que nous retrouvons en recettes d'investissement.

Ces dépenses de fonctionnement pour 920 900€ s'équilibrent avec les recettes.

Recettes de fonctionnement

La plus grosse partie soit 780 700€ concerne la cotisation des communes ; ensuite nous avons les droits de passages en gare routière des transporteurs pour 120 000€ et des frais de personnel des 3 agents non repris par Interval et que nous avons inscrits en dépenses de fonctionnement du budget Siyonne pour 18 200€.

Dépenses d'investissement

A l'article 1641, nous avons le remboursement de la dette en capital pour 89 400€ qui concerne exclusivement les emprunts pour la maison et la mobilité et nos locaux administratifs. Dans cette somme, nous avons pour 7 000€ le remboursement d'un prêt contracté en 2017 pour différents travaux faits dans nos locaux (ce prêt sera soldé en 2026). Nous avons également pour 55 000€ l'annuité du prêt de 280 000€ sur 5 ans destiné à financer le FCTVA ; ce prêt sera remboursé par anticipation lorsque nous aurons perçu l'intégralité du FCTVA de notre maison de la mobilité.

Nous avons pris un emprunt sur deux ans, pour payer le FCTVA dans l'attente de son remboursement, mais que nous avons prolongé au regard des délais des travaux et que nous pourrions parfaitement rembourser par anticipation dès réception du FCTVA.

Concrètement, nous aurons jusqu'en 2026 des remboursements annuels capital+ intérêts de 56 000€ soit 1.44€ par habitant et à partir de 2027, 49 000€ à rembourser annuellement soit 1.26€ par habitant ou 6.30% de nos cotisations annuelles.

Il ne faut pas oublier que notre Maison de la mobilité est financée également (pour 120 000€) par les droits de passages en gare des transporteurs et que ce bâtiment a aussi été créé pour correspondre aux exigences d'IDFM permettant la perception de ces droits de passages, que ce soient des vestiaires, une salle de repos des conducteurs, le fonctionnement de la gare routière et bien d'autres exigences encore.

Donc pour nos dépenses d'investissement, nous avons inscrit en plus de notre remboursement de la dette en capital, l'acquisition de vélos électriques pour 5 000€ et un complément de travaux de 85 000€ pour notre maison de la mobilité ; pour le reste, ce sont des frais de logiciels et dépenses imprévues pour 7 400€.

Vous avez en regard de ces dépenses, les restes à réaliser au 31 décembre 2021 que nous incluons dans le budget supplémentaires 2022 qui sera voté dans les mois à venir.

Vous voyez que l'essentiel des dépenses d'investissement concerne notre future maison de la mobilité dont le coût total sera d'environ 2 235 000€ TTC soit 1 875 000€ si l'on tient compte du versement du FCTVA. Cette construction a fait l'objet de subventions pour 742 850€ (413 850€ de l'Etat, 285 000€ d'IDFM et 44 000€ de Certinergy pour l'isolation) ; le coût résiduel pour le SITCOME sera donc de 1 132 850€ financé à hauteur de 2 emprunts sur 25 ans pour 940 000€ (un de 700 000€ auprès de la CE et un de 240 000€ auprès du CA) ; les 192 150€ restant ont été autofinancés entre 2017 et 2021 soit environ 50 000€ par an. Ainsi, les travaux effectués pour cette maison de la mobilité n'engendreront pas d'augmentation des cotisations pour les communes.

Vu que nous avons déjà réglé 972 000€ TTC entre 2017 et 2021, il nous restera à régler 1 263 000€ TTC en 2022 ; les restes à réaliser inscrits au budget au 31 décembre 2021 étant de 1 211 700€, il nous manquera donc 51 000€ à budgétiser en 2022 ; nous avons inscrit 85 000€ pour être large.

Recettes d'investissement

En recettes pour équilibrer ce budget, nous avons inscrit un emprunt de 100 000€ qui ne sera réalisé qu'en cas de besoin, c'est-à-dire en fonction du résultat du compte administratif 2021 et des économies que nous pourrions réaliser d'ici la fin de l'année.

Nous avons également en recettes, 61 000€ de FCTVA que nous avons reçu en début d'année et qui concerne les investissements réglés entre 2019 et 2020 ; les 30 300€ restant concernent les amortissements que nous retrouvons en dépenses de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur ce budget SITCOME 2022 ? Non...

Nous allons donc voter le budget. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...

Personne...

Le budget SITCOME 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

M. Damien BUZZI :

Nous passons maintenant à la participation des communes. Michel...

Participation des communes 2022

M. Michel DALIBON :

Ainsi qu'il est précisé dans nos statuts, la participation des communes se décompose en 2 parties :

La première : les frais d'exploitation qui reflètent ce que nous versons à Interval pour notre participation au déficit des lignes régulières. Ces frais sont répartis à raison de 50% au prorata du nombre d'habitants de chaque commune et 50% en fonction des fréquences des services qui nous sont communiquées par Interval.

Nous avons une convention avec Interval et IDFM, et ces derniers valident le nombre de passages sur vos communes tous les ans.

Pour 2022, cette participation au déficit d'exploitation des lignes régulières est estimée à 294 000€.

La deuxième : les frais d'administration générale comprennent toutes les charges de fonctionnement du syndicat ainsi que notre participation au déficit du TAD à hauteur de 150 000 € ; pour le TAD, c'est particulier, le service étant lié aux réservations des usagers, nous ne pouvons pas calculer le nombre de passages aux arrêts puisqu'il n'est pas figé ; ces frais sont donc répartis en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour 2022, l'ensemble de ces charges est estimé à 486 700€.

Le total de ces participations par commune figure dans le dernier tableau et représente une baisse globale de 17 780€ par rapport à 2021.

M. Damien BUZZI :

Un point de rappel, Michel si tu me le permets, un effort sans précédent a été souhaité par les membres du bureau, pour que les cotisations soient revues à la baisse, cela étant une première depuis quelques années déjà, et vous pouvez noter que l'effort a été réalisé puisque nous baissions les cotisations de près de 18 000 €.

M. Michel DALIBON :

Avez-vous des questions sur ces montants de participation 2022 pour les communes ? Non...

Nous allons donc voter. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...

Personne...

La participation des communes des budgets du SITCOME 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

M. Damien BUZZI :

Nous passons à la délibération suivante, merci Michel...

Recette sitcome sur salaires siyonne

M. Michel DALIBON :

Nous n'avons pas l'habitude de prendre ce genre de délibérations, mais la trésorière nous demande dorénavant de les entériner.

Ainsi, à partir du moment où nous avons des fonds qui doivent alimenter un budget à partir d'un autre budget, nous devons prendre une délibération.

C'est le cas du budget SITCOME sur lequel sont payés les salaires de nos 3 agents non repris par Interval et qui doivent être financés par le budget Siyonne puisque ces agents étaient affectés au TAD. Nous avons donc la somme de 18 200€ à transférer du budget Siyonne sur le budget SITCOME et qui correspond aux salaires de nos 3 agents de janvier à avril 2022. Cette somme a été inscrite en dépenses du budget Siyonne à l'article 6215 et en recette du budget SITCOME à l'article 70841.

Nous allons donc voter. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...

Personne...

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Création du service location de vélos électriques

M. Damien BUZZI :

Lors des 2 derniers comités syndicaux, je vous ai rappelé le souhait de proposer très prochainement à compter de la rentrée de septembre une modalité de déplacement douce, à savoir le vélo à assistance électrique, 4 % des Français utilisent ce mode de déplacement, un petit peu en-deçà de la moyenne européenne de 12 %.

Il nous paraissait parfaitement pertinent de vous proposer cette nouvelle modalité de déplacement.

Pour cela, il va donc nous falloir créer une régie, que la trésorière nous donne un avis favorable sur ce service de location de vélos électriques, de manière à ce que nous puissions délibérer avant l'été sur une tarification.

Je sou mets donc aux voix la création de ce service de location de vélos électriques...

Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

Bien évidemment, nous vous communiquerons toutes les informations utiles à la création et l'ouverture de ce service.

Mme Martine PRE :

Vous avez prévu combien de vélos électriques ?

M. Damien BUZZI :

Nous pensons pouvoir en acheter au moins 5, peut-être aurons-nous une bonne surprise lors de l'achat et de la négociation.

M. Michel DALIBON :

Également, nous contactons les impôts, dès demain car nous attendions votre accord, afin que nous ne soyons pas assujettis à la TVA sur la recette de la location de ces vélos, vu le faible montant que nous allons percevoir sur ces locations.

Car jusqu'à présent dans le dossier Siyonne, pour la location des vélos mécaniques, nous devons faire ressortir de la TVA.

M. Patrick CHON :

Je suppose que les gens qui louent les vélos devront déposer une caution ?

M. Damien BUZZI :

Oui, tout à fait.

M. Damien BUZZI :

Nous passons maintenant à la création d'une ligne de trésorerie interactive. Michel...

Création d'une ligne de trésorerie interactive

M. Michel DALIBON :

Nous nous retrouvons devant une situation que nous n'avions pas prévue car à l'heure actuelle une commune ne s'est pas encore acquittée de sa cotisation 2021 ; la ville de Montereau pour ne pas la citer...

Mme Mélanie MAIROT :

... Nous avons pourtant exigé que la trésorerie vous verse les fonds immédiatement, tout a été fait...

M. Michel DALIBON :

Pouvez-vous m'indiquer à quelle date vous avez demandé le versement des fonds ?

Mme Mélanie MAIROT :

Cela a été fait à la date du courrier, je dirais le 18 mars... Nous avons donné les autorisations de crédits...

M. Michel DALIBON :

Certainement, mais pour la cotisation 2021, vous ne l'avez donné que très récemment.

Je ne mets pas votre parole en doute mais je peux vous assurer qu'à 16 heures aujourd'hui, les fonds n'étaient toujours pas versés sur le compte du SITCOME.

Nous avons questionné la trésorerie, nous vérifions matin et soir notre compte, et l'argent n'est toujours pas arrivé, ce qui représente 400 000€. Jusqu'à présent, nous arrivions à payer toutes nos factures car nous avons fait débloquer tous les emprunts relatifs à notre Maison de la Mobilité alors que seulement la moitié des travaux avaient été réalisés. Nous financions donc des frais de fonctionnement avec les emprunts d'investissement.

A aujourd'hui, cela n'est plus possible car nos travaux touchent à leur fin et nous avons toutes les entreprises à régler. Je me refuse à faire supporter à ces entreprises le défaut de paiement de la ville de Montereau. Il s'avère que si la cotisation 2021 n'arrive pas, et que la cotisation 2022 n'arrive pas non plus, il faudra tout de même que l'on paye les entreprises qui ont réalisé les travaux pour la maison de la mobilité et cela n'est pas sérieux de ne pas payer les entreprises parce qu'une commune n'aura pas payé ses cotisations.

En conséquence, j'ai contacté le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne pour nous accorder une ligne de trésorerie de 500 000€. Le maximum que le Crédit Agricole pouvait faire représente environ 2 mois de dépenses de fonctionnement soit 200 000€ ce qui ne correspond pas à nos besoins.

En revanche, la Caisse d'Epargne accepte de nous accorder cette ligne de trésorerie pour 6 mois à hauteur de 500 000€ à un taux très intéressant de 0.30% par an, calculé sur le nombre exact de jours sur les montants que nous débloquerons et une commission de non-utilisation de 0.05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen quotidien ; A cela s'ajouteront des frais de dossier pour 500€.

Vu la conjoncture actuelle, et la faible dépense qu'engendre cette demande de ligne de trésorerie interactive, je pense que nous ne devons pas nous priver de cette opportunité et jouer la carte de la sécurité.

Car, en résumé, si nous n'utilisons pas cette ligne de trésorerie, le coût total ne sera que de 750€, y compris les frais de dossier.

M. Mathias VIGIER :

Connaissions-nous les raisons du non-paiement de la ville de Montereau pour sa cotisation ?

M. Michel DALIBON :

Vous avez les élus qui représentent la commune qui sont présents. Je ne peux répondre pour eux, s'ils désirent le faire.

Mme Mélanie MAIROT :

Nous avons fait tout ce qu'il fallait il y a 15 jours pour que vous puissiez percevoir les fonds de cette cotisation, et il y a très certainement un délai entre l'ordre de paiement et le mouvement du versement.

Mais en tout état de cause, nous avons demandé à ce que les fonds soient versés.

M. Michel DALIBON :

Nous vous en remercions mais il y a de cela 15 jours, et je ne comprends pas un tel délai car ce sont des virements de compte à compte.

Nous allons demander à Madame CUIF demain matin ce qu'il en est.

M. Patrick CHON :

Il est vraiment dommage que la plus grosse commune ne montre pas l'exemple.

M. Christophe FAGIS :

...Il doit tout de même bien y avoir une raison qui justifie que la commune ne paye pas...

Mme Mélanie MAIROT :

Je pense qu'il n'est pas utile de polémiquer, ni de rentrer dans le détail...

M. Michel DALIBON :

Effectivement je suis complètement d'accord, je voulais juste vous expliquer pourquoi nous avons besoin d'une ligne de trésorerie interactive. Mais également, je ne tiens pas à polémiquer.

Mme Mélanie MAIROT :

Je ne tenais juste à vous affirmer qu'en tant que déléguée du SITCOME, j'ai tout fait pour que ce soit payé.

M. Jacky PEPIN :

Pardon, mais je trouve que c'est un peu gros, même si la somme est toute petite de 750 €, que l'on soit obligé de payer quelle que soit la somme si minime soit-elle, parce qu'une commune ne paye pas... Pourquoi les communes doivent-elles supporter des frais de trésorerie à cause de cela ? C'est juste un principe et pour l'exemple... la ligne de trésorerie, il le faut, c'est très bien...

M. Michel DALIBON :

...Oui, mais 750 € sur un budget de 900 000 € c'est dérisoire...

M. Damien BUZZI :

... le principe pour un syndicat intercommunal, c'est que chaque commune est obligée de payer sa cotisation, dans un temps bien imparti...

M. Michel LEGEAY :

Nous pouvons également rappeler que les cotisations ont été demandées très tardivement, au mois d'octobre, je crois...

M. Michel DALIBON :

...Oui tout à fait, mais Sandrine a émis depuis le mois de mai plusieurs fois les titres, qui étaient constamment non pris en charge par Chorus car nous avons des problèmes informatiques nous empêchant de générer les fichiers.

M. Jacky PEPIN :

Nous savons que la trésorière est perfectionniste, et je pense qu'il faut compter au moins 10 jours pour que les virements soient effectifs.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Est-ce que nous n'allons donc pas avoir le même problème pour les cotisations de 2022 ?

M. Michel DALIBON :

Sandrine va émettre les titres d'ici une quinzaine de jours, vous devriez donc recevoir les demandes de paiement au plus tard début mai.

M. Christophe FAGIS :

Pouvons-nous espérer que la commune de Montereau honorera dans les temps sa cotisation 2022 ?

Mme Mélanie MAIROT :

La ville de Montereau s'est toujours acquittée en temps et en heure de ses cotisations c'est la première fois...

M. Damien BUZZI :

En sachant, Jean-Pierre, que les cotisations ont baissé pour cette année 2022, vous avez été informés des montants des cotisations des communes il y a 15 jours, nous nous contentons de formaliser par délibération les montants.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

C'est bien, merci...

M. Mathias VIGIER :

Je trouve quand même très dérangeant que nous soyons mis devant le fait d'échanges entre les membres du bureau et la commune de Montereau sans explications données à nos communes.

Je trouve que cela n'est pas normal... est-ce qu'il y a une mise en danger du syndicat parce que Montereau, en sachant que la participation est proportionnelle au nombre d'habitants et que vous êtes une très grande commune, car nous nous n'avons que les dotations de l'État ; est-ce que cela remet en cause l'existence même du syndicat ?

Vous comprendrez que nous tous, nous ayons des interrogations, puisque nous dépendons de la grande ville, c'est un fait, comme lorsque l'on parle du TAD, nos petites communes utilisent très certainement beaucoup plus le TAD que cette grande ville ; nous sommes des communes rurales, et nous avons besoin de clarté sur le syndicat et non d'échanges de courriers, qui honnêtement ne nous regardent pas, à savoir s'il y a un différend entre la commune de Montereau et les membres du bureau.

Il est donc important que nous ayons une explication, car vous nous avez mis témoins de cette situation.

S'il doit y avoir une remise en question du SITCOME, nous devons chacun anticiper.

Nous avons des populations et des habitants qui ont besoin d'être mobiles ; vous le savez la mobilité aujourd'hui est extrêmement demandée par nos administrés car avec l'augmentation du carburant, nous avons de plus en plus d'usagers qui se renseignent sur les transports en commun... Nous avons donc besoin de la certitude du soutien de la ville de Montereau ; attention, ce n'est pas un reproche ; mais nous devons savoir avec exactitude quelle est l'avenir du syndicat et de nos démarches, car sinon on arrête là...

On le voit bien, sans la cotisation de Montereau, le syndicat ne perdurera pas.

On ne pourra pas faire un prêt de 500 000 € tous les ans pour compenser.

Mme Mélanie MAIROT :

Nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes la première commune contributrice du syndicat.

Je ne vous cache pas que Monsieur notre Maire a demandé à rencontrer à maintes reprises Monsieur le Président, et cela n'est toujours pas fait, il y a eu de nombreux échanges, concernant tout cela, nous en avons discuté, mais cela reste un point très difficile.

En attendant, la commune a tout de même payé sa cotisation, car nous ne voulions pas mettre en difficulté le SITCOME, ce dont nous sommes bien conscients.

M. Mathias VIGIER :

Nous, petites communes, nous voyons l'intérêt pour nos habitants, qui n'ont pas à subir les conséquences de conflits politiques. Ce sont nos administrés qui importent. Vous nous informez d'échanges de courriers et comprenez que nous ayons quelques inquiétudes...

Mme Mélanie MAIROT :

... Effectivement, je vous comprends parfaitement et nous sommes bien d'accord. Mais Monsieur le Maire de Montereau doit rencontrer Monsieur le Président du SITCOME...

Mme Marie-Thérèse FLORENCE :

...Surtout que nous n'en avons rien à faire de cet échange de courriers, nous n'aurions même pas dû en avoir connaissance...

M. Jean-Pierre PAVIOT :

...Nous avons le TAD mais nous avons nos lignes régulières aussi...

Mme Mélanie MAIROT :

...Il est bien tout de même que vous soyez informés, car nous avons aussi la ligne la plus rentable : la ligne A, de tout notre réseau de bus, qui dessert Montereau car sans cette ligne A, ce réseau des lignes de bus ...

M. Damien BUZZI :

... nous ne pouvons pas parler de rentabilité sur une seule ligne, car la ligne A est la ligne structurante, la plus utilisée effectivement du réseau, mais l'on parle de réseau avec une mutualisation de toutes les lignes de bus qui le constituent...

Je vous propose donc de passer au sujet suivant, car je vais revenir sur tout cela et vous donner des indications et des informations supplémentaires.

Du fait, je vous propose de voter pour cette délibération, pour cette création de ligne budgétaire, qui je vous le rappelle n'est pas un emprunt, c'est une ligne virtuelle ; l'argent reste sur le compte de la banque prêteuse et nous ne l'utiliserons que si cela s'avère nécessaire ; nous permettant ainsi d'honorer les factures pour les travaux de la maison de la mobilité si besoin.

Qui s'abstient ?...

Nous avons 3 abstentions : Madame Mélanie MAIROT ; Madame Djamila GITTON et Monsieur Christophe FAGIS.

Qui est contre ? ... Personne... Merci.

Cette délibération est donc approuvée.

Nous passons aux questions diverses.

Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Vous savez que dans le règlement intérieur que nous avons voté il y a quelques mois, vous devez nous saisir a minima 48 heures avant, lorsque vous avez des questions à nous poser afin que nous puissions vous y répondre et que chacun puisse entendre la réponse qui est faite, et je vais donc rebondir sur ce qu'évoquait l'élue de Montereau, il y a quelques instants.

Des échanges viennent d'être effectués, et loin de moi l'envie de polémiquer, mais dans le cadre de notre transparence, je tenais à évoquer avec vous l'ensemble des sujets sur lesquels nous sommes interrogés.

Nous avons reçu il y a quelques jours un courrier émanant de la commune de Montereau. Différents questionnements sont posés sur des sujets qui ont d'ores et déjà été évoqués et débattus lors de précédents comités syndicaux. Aussi, lorsqu'une collectivité adhérente nous écrit et nous questionne sur un aspect spécifique, une question technique, un besoin lié proprement à sa commune ... nous lui répondons par écrit en retour.

Dans la situation en présence, les questions de la commune de Montereau concernent des dossiers préalablement évoqués, il est donc légitime d'y répondre en comité car ils concernent l'ensemble des communes.

Tout d'abord, la commune de Montereau nous indique dans ce courrier du 18 mars qu'elle a versé sa cotisation 2021 et a autorisé le paiement en ayant donné son aval à la trésorière.

Madame la déléguée de Montereau, sachez qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas perçu la cotisation.

Le premier sujet sur lequel la commune de Montereau souhaite obtenir des renseignements concernent les trois E méharis. Pour rappel, lors du comité syndical en date du 14 décembre 2021, nous vous avons indiqué que ces véhicules imaginés dans le cadre d'un dispositif permettant des visites touristiques de notre territoire, nous ne souhaitons pas les conserver dans la mesure où cela engendrait des coûts conséquents de personnel peu en phase avec les prévisions de recettes.

D'ailleurs, l'acquisition des véhicules à hauteur de 58 000€ qui devaient être subventionnés à hauteur de 60% par Leader sud 77 n'a pû être car nous n'avions pas la compétence tourisme ainsi que nous l'avions précisé en comité le 14 décembre.

Donc plutôt que d'avoir des dépenses pluriannuelles, nous préconisons une remise des E Méharis et de leurs batteries à Citroën avec un dédommagement pour leur reprise.

Cela a d'ailleurs fait l'objet de nombreux rendez-vous, en présence de Michel et du directeur de Citroën, de manière à défendre au mieux les intérêts notamment financiers du SITCOME. Pour acter ce transfert et définir budgétairement cette dépense, nous nous sommes rapprochés de la trésorière principale de Montereau qui nous a guidé, orienté et nous a indiqué le process à suivre.

Dans ce courrier, nous sommes interrogés sur le manque d'anticipation du SITCOME et des dysfonctionnements sur la gestion de ce dossier.

Ma réponse est très simple.

Lorsque les nouveaux élus ont pris possession de l'ensemble des dossiers lors de la mandature de juillet 2020, il y eu un balayage des dossiers afin de décider la poursuite des actions engagées par l'équipe précédente et comme beaucoup d'entre vous qui ont dû se retrouver dans cette situation dans vos communes respectives, il me paraît tout à fait logique, de souhaiter maintenir ou stopper un dossier, un dispositif, un partenariat...

C'est donc ce cas de figure qui a prévalu pour ces véhicules et quand bien même cela a engendré un coût, il nous semble que cela soit la meilleure des solutions qui a été retenue.

La seconde question et le second sujet portent sur la gestion des ressources humaines. Encore une fois, ce sujet a fait l'objet de certaines délibérations au cours de l'année 2021 avec une totale transparence. Je vous rappelle les faits : le transport à la demande était organisé en régie par notre syndicat jusqu'en 2020. À cette date, Ile de France Mobilités a décidé de reprendre notre TAD, tout comme les autres TAD existant dans la région parisienne avec pour objectif d'uniformiser leur fonctionnement. Vous connaissez la suite : avec de nombreuses difficultés rencontrées et une nouvelle mouture aujourd'hui qui s'adapte encore quotidiennement et va vers le mieux.

Donc, à propos du personnel, tous les agents en CDD ont été repris par la Société Interval, délégataire de service public. Nous avons également trois fonctionnaires qui, à l'identique des autres agents, officiaient sur le transport à la demande. Cependant, ayant un statut différent des contractuels, la société Interval a refusé de les reprendre. Nous sommes d'ailleurs sur ce sujet en désaccord et en litige au niveau du tribunal administratif car à la lecture de la loi, pour le SITCOME, ces fonctionnaires auraient dû intégrer la société Interval.

N'ayant plus de missions à leur confier, nous vous avons donc proposé de délibérer et de positionner prochainement ces agents en surnombre au Centre de Gestion de Seine et Marne de manière que d'autres employeurs puissent leur proposer de nouvelles offres et les recruter.

Toujours concernant les ressources humaines, la ville de Montereau évoque une possible condamnation par le tribunal administratif et s'inquiète des frais de contentieux. Il est même indiqué que la ville n'a jamais été consultée ni saisie par des problèmes internes.

Ma question est la suivante : quel est l'article du code général des collectivités territoriales qui imposerait à un syndicat de tenir informer la ville principale contributrice, comme cela est indiqué dans le courrier ? Cela voudrait donc dire que les autres communes ne devraient pas être tenues informées ?

Permettez-moi de vous dire que les problématiques internes liées au personnel font parties des affaires courantes gérées par le bureau qui a délégation sur ce sujet. Des lors que des éléments concrets et finaux seraient établis, nous ne manquerions pas de vous en informer lors d'un comité syndical.

D'ailleurs, sur la question de la provision pour les salaires, celle-ci n'a pas été établie lors du vote du BP car nous souhaitons avoir une réflexion sur ce sujet des 3 fonctionnaires et déterminer les pistes les plus favorables pour notre syndicat.

Dernier sujet porté à connaissance concernant la maison de la mobilité et le souhait d'obtenir le plan de financement. Tous les chiffres vous ont été donnés en amont puis au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier mais nous vous transmettrons ce document financier récapitulatif ainsi qu'à l'ensemble des délégués ici présents.

Avant de conclure, concernant la tonalité de ce courrier, j'ai toujours été courtois, et transparent sur toutes les décisions prises pour la gestion du syndicat, et je ne tiens absolument pas à polémiquer mais il nous aurait été agréable que cette tonalité tragique et oratoire soit nuancée. En effet, je me questionne par exemple sur une des dernières phrases de ce courrier qui nous impose un délai d'un mois pour répondre à la date de réception du dit courrier.

Comme je l'ai déjà indiqué, et comme l'a aussi rappelé Mathias VIGIER, il y a quelques instants, je souhaiterais que l'on prône la courtoisie...

Aussi, évitons à l'avenir des polémiques stériles pour nous concentrer sur la vocation de ce syndicat. Pensons avant tout à nos administrés dans une période complexe afin de les épauler et faciliter leurs déplacements. Ne perdons pas d'énergies à revenir sur des sujets déjà évoqués et validés par ce comité. Avançons ensemble pour préparer l'avenir dans un esprit collectif positif.

Mme Mélanie MAIROT :

C'est exactement ce que nous avons fait, nous continuons donc dans la même lignée, c'est parfait. Si nous n'étions pas en phase avec cela, nous n'aurions pas payé la cotisation. C'est chose faite...

M. Damien BUZZI :

Avez-vous d'autres questions à apporter ? Des sujets que vous voudriez qu'on aborde ?

M. Michel DALIBON :

Concernant la maison de la mobilité, s'il y a des personnes qui veulent assister aux réunions de chantier qui ont lieu tous les mardis matin, passer un petit coup de fil à Sandrine...

Bon, bien évidemment, il ne faut pas qu'il y ait les 44 élus qui se présentent pour chaque réunion de chantier...

Rires dans la salle

Cependant, si nous sommes 5 ou 6 élus, ce serait parfait ; les réunions débutent à 9h00 (8h30 avec l'architecte) et vous pourrez le constater, le chantier a bien avancé.

Le 15 juin, cela devrait être terminé, et cela commence à prendre tournure, et donc si certains d'entre vous sont preneurs et disposés à venir voir l'avancement de notre chantier, cela serait avec plaisir que je vous le ferai visiter.

M. Jacky PEPIN :

Ah, oui. Cela devrait être très intéressant de pouvoir faire une visite de chantier avant la fin des travaux.

M. Michel LEGEAY :

Va-t-on faire une inauguration ?

M. Michel DALIBON :

Nous n'avons pas encore programmé cette inauguration. Le chantier a commencé en 2018, et nous en voyons juste la fin. Normalement, nous devrions déménager 2^e quinzaine de juin, et en tout état de cause, cette inauguration ne pourra pas avoir lieu avant la rentrée de septembre.

M. Damien BUZZI :

Nous espérons tout de même faire a minima au moins un comité syndical dans notre maison de la mobilité d'ici la fin de l'année.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Je voudrais revenir sur la desserte de Saint-Donain. Il y a encore eu un incident il n'y a pas très longtemps, où les enfants normalement prennent le bus puis la correspondance à la mairie de Marolles. Comme le bus de la correspondance était en retard, il les a emmenés directement au lycée alors qu'ils devaient aller au collège.

C'est cette fameuse correspondance qui permet de pouvoir aller au collège qui n'était pas au rendez-vous, et là du coup, les élèves du collège se sont retrouvés au lycée...

Rires dans la salle

M. Damien BUZZI :

Vous comprenez qu'il est important que vous nous fassiez parvenir ces remontées en nous donnant le plus d'indications possibles, et le plus tôt possible, afin que nous puissions déposer des réclamations et faire en sorte que le problème ne se réitère pas, et permettre de sanctionner le conducteur qui ne s'est pas réveillé ou je ne sais quelle autre raison expliquant la non prise en charge des usagers.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Oui, nous sommes d'accord et je pense que le nécessaire a été fait, mais de temps en temps, cela se reproduit...

M. Damien BUZZI :

Avez-vous d'autres questions diverses ?

Non.

Nous remercions encore une fois les élus de la commune de Salins de nous avoir reçus.

La séance est close à 20h15.

Compte rendu approuvé en séance du 22 juin 2022.

Signature secrétaire de séance, M. Jean-Pierre PAVIOT.

